



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enfants

Question écrite n° 21002

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la sensibilisation des jeunes enfants aux dangers de la route ; la section d'éducation routière de la préfecture de police a créé un personnage devant accompagner l'ensemble des actions et supports pédagogiques de la préfecture de police destinés aux plus jeunes en matière de sécurité routière. Afin de connaître la latitude qui s'offre aux autres préfectures de France pour de telles opérations, elle souhaiterait que lui soient communiqués les éléments constitutifs du budget de l'opération dite « Pop le Chat ».

Texte de la réponse

Depuis le 19 avril 2003, pour accompagner les actions que mène tout au long de l'année la section d'éducation routière de la direction de l'ordre public et de la circulation, en faveur des écoliers, la préfecture de police a créé un petit personnage devant permettre aux enfants du primaire de mieux s'approprier les conseils de sécurité qui leur sont dispensés. Baptisé « Pop » et représentant un chat, animal familier des enfants, ce personnage est désormais exploité dans les supports de communication et actions pédagogiques conçus à l'intention des jeunes de 6 à 11 ans, en matière de prévention routière. Cette opération, menée en partenariat avec la prévention routière, comité de Paris et le réseau d'enquêtes sur les accidents « Réagir », 75 s'est traduite par la conception et la réalisation des outils de communication suivants, financés par la préfecture de police : supports de communication matériellement réalisés par des prestataires extérieurs :

	en euros	
2 silhouettes de « Pop » sur panneaux bois (hauteur : 1,40 mètre, largeur : 0,80 mètre)	1 315	
16 000 autocollants	2 296	
Total	3 611	

Cette dépense a été financée par le réseau d'enquêtes sur les accidents « Réagir » 75, service déconcentré de la direction de la sécurité et de la circulation routière, sur le budget alloué chaque année par le ministère de l'équipement, des transports et du logement, au titre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR). A Paris, ce budget est confié à la préfecture de police, chargée de le répartir entre tous les acteurs parisiens de la sécurité routière, pour financer leurs actions dans ce domaine. Une figurine de « Pop », avec tête en pâte à bois et corps en mousse avec armature métallique, bras et jambes articulés, de 1 mètre de hauteur : 3 588 EUR. Cette somme a été financée sur le budget du service de la communication et des relations publiques de la préfecture de police, qui avait assuré en interne la conception de ce personnage. Autres supports de communication réalisés en interne (service de la communication et des relations publiques et imprimerie de la

préfecture de police) : 200 affiches (format A3), 4 000 livrets en bande dessinée de 12 pages « Pop et la sécurité routière » (format 8 x 12) ; 4 000 brevets de « Patrouilleur junior » (format A4) ; 2 000 dossiers de presse (format A4, 16 pages).

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21002

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5079

Réponse publiée le : 18 août 2003, page 6528